

## Le crédit d'impôts



Le crédit d'impôt est une **disposition fiscale** permettant aux ménages de **déduire de leur impôt sur le revenu** une partie des dépenses réalisées pour **certaines travaux d'amélioration énergétique** portant sur une résidence principale.

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver tant les montants fluctuent d'une année sur l'autre ! **consoGlobe** reprend donc les montants du crédit d'impôt selon les investissements réalisés.

Investissements	Pour l'année 2010	Pour l'année 2011
Chaudières à condensation, individuelles ou collectives, utilisées pour le chauffage ou la production d'eau chaude	15%	<b>13%</b>
Matériaux d'isolation thermique et coût de la main d'œuvre pour les parois opaques	25%	<b>22%*</b>
Matériaux d'isolation thermique pour les parois vitrées	15%	<b>13%</b>
Matériaux d'isolation thermique pour les portes d'entrée donnant sur l'extérieur	15%	<b>13%</b>
Appareils de régulation et de programmation des équipements de chauffage	25%	<b>22%</b>
Matériaux de calorifugeage de tout ou partie d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire	25%	<b>22%</b>
Équipements de production d'énergie utilisant l'énergie solaire thermique, éolienne ou hydraulique	50%	<b>45%</b>
Panneaux photovoltaïques	25%	<b>22%</b>
Appareils de chauffage au bois ou biomasse	25 % 40 % pour le remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant	<b>22 %</b> <b>36 %</b> pour le remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant
Pompes à chaleur air / eau pour production de chaleur	25%	<b>22%</b>
Pompes à chaleur à capteur enterrés pour production de chaleur	40%	<b>36%</b>
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération	25%	<b>22%</b>
Frais engagés pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique, en dehors des cas où la réglementation le rend obligatoire	50%	<b>45%</b>

*source Ademe*

Mes notes personnelles